



MRC
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je, soussigné, Bruno Bernatchez, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, atteste que le règlement ci-après décrit est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Côte-de-Gaspé, à savoir :

RÈGLEMENT 2026-03 : RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2007-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME.

Le présent certificat fait suite à l'approbation du conseil des maires de la MRC de La Côte-de-Gaspé donné au terme de sa résolution numéro 26-110 adoptée le 8 juillet 2026.

Donné à Gaspé, ce 9^e jour de juillet 2026.

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Greffier-trésorier et directeur général